

## RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2022-004

### RELATIVE A L'ADOPTION DE L'ACCORD N° 01/2022/CM/CAMES PORTANT CRÉATION DE L'ORDRE DU MÉRITE INTERNATIONAL DU CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa XXXIX<sup>e</sup> session ordinaire tenue à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, du 23 au 27 mai 2022,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée
- **VU** l'Accord portant création et organisation des Comités Consultatifs Interafricains de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, signé à Brazzaville le 7 mars 1986 ;
- **VU** les Accords relatifs au Concours d'agrégation de sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion du CAMES et au Concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales du CAMES ;
- **VU** l'Accord portant création et statuts de l'Ordre International des Palmes Académiques du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (OIPA/CAMES) ;
- **VU** la Résolution n°/CM/SO/2000 relative à la création des distinctions honorifiques du CAMES ;
- **CONSIDÉRANT** la volonté affirmée par le Conseil des Ministres du CAMES d'instituer des distinctions honorifiques pour rendre hommage aux différentes parties prenantes dans le système d'éducation, de formation et de recherche en Afrique et la nécessité de témoigner la reconnaissance du CAMES à l'endroit des enseignants-chercheurs, des chercheurs et de tous les membres de la communauté universitaire qui ont fait preuve de mérite et d'innovation pour le progrès et le rayonnement de cette institution africaine ;
- **CONSIDÉRANT** le rôle important du Secrétariat général dans la mise en œuvre des programmes statutaires du CAMES aux fins de garantir un espace harmonisé de l'enseignement supérieur et de la recherche qualitatif, compétitif et performant ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité d'enrichir et diversifier les titres et distinctions honorifiques au sein du CAMES, pour tenir compte de la diversification des activités du CAMES et des besoins d'ouverture en lien avec l'environnement universitaire, politique et sociétal ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

**ADOpte :**

**Article premier** : L'Accord n° 01/2022/CM/CAMES, portant création de l'Ordre du Mérite International du CAMES, annexé à la présente Résolution, est adopté.

**Article 2** : Le Secrétaire Général du CAMES est chargé de l'application et de l'exécution de la présente Résolution qui sera publiée au Journal Officiel du CAMES.

Fait à Kinshasa, le 27 mai 2022

**Pour le Conseil,  
Le Président en exercice**



**Pr Adama DIAWARA**  
Ministre de l'Enseignement supérieur et  
de la Recherche scientifique de Côte d'Ivoire

## RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2022-005

### PORTANT ADOPTION DES RESULTATS DE L'ÉVALUATION DU PSDC 2020-2022

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa XXXIX<sup>e</sup> session ordinaire tenue à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, du 23 au 27 mai 2022,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** la Décision n° 011/2012 portant création du Programme Assurance Qualité, adoptée lors de la XXIX<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 16 au 20 avril 2012 ;
- **VU** la Résolution n° SO-CM/CAMES/2018-006 du 31 mai 2018 portant modalité d'évaluation du Plan Stratégique de Développement du CAMES 2015-2019 ;
- **VU** la Résolution n° SO-CM/2019-005 du 30 mai 2019 portant adoption du Plan Stratégique de Développement du CAMES 2020-2022 ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à l'évaluation du Plan Stratégique de Développement du CAMES 2020-2022 avant la session du Conseil des Ministres du CAMES de 2022, afin de tirer les enseignements et d'accompagner la diffusion et l'appropriation des acquis ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

#### ADOpte :

Les résultats de l'évaluation des actions du Plan Stratégique de Développement du CAMES 2020-2022.

Fait à Kinshasa, le 27 mai 2022

Pour le Conseil,  
Le Président en exercice



Pr Adama DIARRA

Ministre de l'Enseignement supérieur et  
de la Recherche scientifique de Côte d'Ivoire

## RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2022-006

### RELATIVE A L'HOMOLOGATION PERMANENTE DES ENSEIGNANTS- CHERCHEURS ET CHERCHEURS DE LA DIASPORA

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa XXXIX<sup>e</sup> session ordinaire tenue à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, du 23 au 27 mai 2022,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** la Résolution n° SO-CM/2019-005 du 30 mai 2019 portant adoption du Plan Stratégique de Développement du CAMES 2020-2022 ;
- **VU** la Décision n° SO/CM/CAMES/2017-001 portant instauration d'une homologation permanente ;
- **VU** l'Accord portant création et organisation des Comités Consultatifs Interafricains de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, signé à Brazzaville le 7 mars 1986 ;
- **VU** les Accords relatifs au Concours d'agrégation de sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion du CAMES et au Concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales du CAMES ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité de donner aux enseignants-chercheurs et chercheurs de la diaspora qui souhaitent se faire recruter dans les universités membres du CAMES, la possibilité de faire homologuer leurs diplômes et leur grade une fois recrutés ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

#### ADOpte :

Le principe de l'homologation permanente en faveur enseignants-chercheurs et chercheurs de la diaspora qui souhaitent se faire recruter dans les universités membres du CAMES.

Laisse la latitude à chaque Etats-membres d'appliquer ledit principe en tenant compte des réalités locales.

Fait à Kinshasa, le 27 mai 2022

Pour le Conseil  
Le Président en exercice



Pr Adama DIAWARA

Ministre de l'Enseignement supérieur et  
de la Recherche scientifique de Côte d'Ivoire

